

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE

BT

CODE UNITÉ

PROCÈS-VERBAL N°

/ 19

01829

672/NOVEMBRE/1990

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF.

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

01

90307365

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

**- O B J E T :** Observation par un habitant de la commune de \_\_\_\_\_, Mr D \_\_\_\_\_ d'un objet volant non identifié.

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

S \_\_\_\_\_, M Mdl/Chef OPJ et G \_\_\_\_\_, C \_\_\_\_\_ gendarme APJ de la compagnie de \_\_\_\_\_, enrésidence à Nuailly d' \_\_\_\_\_

VU L'ES) ARTICLE(S)

16 à 20 et 75 à 78 du code de procédure pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR

sept novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à onze heures, nous sommes avisés par Monsieur D \_\_\_\_\_, 69 ans demeurant à \_\_\_\_\_, professeur de l'enseignement maritime et capitaine de vaisseau en retraite, de ce que :

Le mardi six novembre mil neuf cent quatre vingt dix à vingt et une heures cinquante sept minutes, se trouvant à son domicile rue \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, au portail de son jardin, Monsieur D \_\_\_\_\_ a aperçu :

**DESCRIPTION DE L'OBJET :**

- Objet volant sous la forme d'une lumière rouge.
- Point lumineux beaucoup plus vif que celui d'un avion.
- Emission d'une fumée blanche sur l'arrière droit de sa trajectoire, d'une durée d'environ cinq secondes.
- Après l'émission de cette fumée blanche, la lumière rouge s'est éteinte.
- Par la suite à vingt et une heures cinquante neuf, Mme D \_\_\_\_\_ prévenue des faits par son mari a constaté l'existence d'un petit nuage blanc, qui a disparu vers vingt deux heures quinze.

**SITUATION DE L'OBJET DANS LE CIEL :**

- Objet venant du Sud et se dirigeant vers le Nord.
- Vitesse d'environ 3" d'arc par seconde.
- Azimuth d'environ 200"
- Hauteur par rapport à l'horizon d'environ 45".
- Altitude maximum de 3 000 mètres.

**SITUATION METEOROLOGIQUE DU MOMENT :**

- Temps très clair.
- Aucun nuage.
- Levé de lune.
- très bonne visibilité.
- Vent en surface de direction Nord-Est, force 2 de \_\_\_\_\_, l'échelle anémométrique de Beaufort.
- Température de 5°C.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS

DESTINATAIRES

- 1 Mr le Préfet \_\_\_\_\_
- 1 Mr le procureur de la République \_\_\_\_\_
- 1 Mr le Général cdt la région aérienne \_\_\_\_\_
- 1 Mr le Ministre de la Défense \_\_\_\_\_
- 1 Mr le directeur de la gendarmerie Nationale \_\_\_\_\_
- 1 AUX ARCHIVES

LE 09 novembre 1990

**D I V E R S** :

- 6 Pour Monsieur D , cet objet ne faisait aucun bruit. Il avait une vitesse plus élevée que celle d'un avion se déplaçant à 9 000 mètres d'altitude.
- Aucune constatation n'a pu être effectuée par nos services
  - Aucune photographie n'a été prise.
  - Mr D est la seule personne à avoir vu ce phénomène.

**MENTIONNONS** :

Monsieur D est connu très favorablement de notre unité sur tous les plans. Etant donné son ancienne profession et son honorabilité, il ressort que son témoignage s'avère très plausible.

Fait et clos à

, le 09.11.1990

L'A.P.J.

90307365

le 7 Novembre 1990.

90307365

Le Professeur en Chef de Classe  
de l'Enseignement Maritime (ER)

M. D.

à

Brigade de GENDARMERIE

de .

Objet : Objet volant non identifié.

Me trouvant dans mon jardin,  
, le Mardi 6 Novembre 1990, j'ai aperçu à 21 heures 57  
minutes un objet volant sous la forme d'une lumière rouge se déplaçant  
vers le Nord à une vitesse relativement faible (environ 3° d'arc par  
seconde).

Son azimuth était d'environ 200° et sa hauteur par rapport à  
l'horizon d'environ 45°.

Cet objet volant a effectué une émission de fumée (?) blanche  
sur l'arrière droit de sa trajectoire d'une durée d'environ 5  
secondes, puis a disparu à la vue (la lumière rouge qui permettait de  
le suivre s'est éteinte) immédiatement après l'émission de cette  
fumée.

Madame D , aussitôt prévenue, a constaté l'existence du  
petit nuage blanc à 21 heures 59 minutes.

Ce nuage avait disparu vers 22 heures 15 minutes.

Le vent en surface était de direction nord-est et de force 2  
de l'échelle anémométrique Beaufort, la température était de 5°C, le  
ciel clair et la visibilité excellente.

\*  
T SCI

REMDIFF

T REROUTAGE-1  
TRANS NR : -----

ZCZC

329 1155

DIRGEND  
DIRGEND  
DATE: 25/11/90  
+++++

REF: UD2857

ORIGINE : GROUPEMENT DE LA GENDARMERIE A  
POUR C N E S T R

NMR 495/2 PJ

OBJET : O.V.N.I  
REF.CM 32600 DEF/GEND/OE/DO/RENS 8-11-85

TXT

BGTA /AEROPORT /A ETE INFORMEE PAR DEUX TEMOINS  
DE DEUX APPARITIONS D OBJETS VOLANTS A 20 SECONDES  
D INTERVALLE:5 POINTS LUMINEUX TRES VIFS LAISSANT UNE TRAINEE DE  
FUMEE ET SE DEPLACANT A VIVE ALLURE D EST EN OUEST.  
CCR AURAIT RECU INFORMATIONS IDENTIQUES /RENSEIGNEMENT NON  
RECOUPE/-  
TOUR DE CONTROLE N RIEN REMARQUE NI SIGNALE.

SALUTATIONS  
DIRGEND

TRANS NR :  
T REROUTAGE-1

\*  
T SCI

\*  
T SCI

REMDIFF

T REROUTAGE-1  
TRANS NR : 0045

ZCZC

DIRGEND  
DIRGEND  
DATE: 24/11/90  
REF: U02849

DIRGEND  
TO CNESTR

ORIGINE : DIRECTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

NMR 688/M GROUPGENDTRANSPAIR  
OBJET: OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES

TXT:  
PRIMO: CE JOUR VERS 18H30, SUR LES COMMUNES DE ET

SECONDO: IL A ETE VU PAR DES TEMOINS ET DES PILOTES AVIONS TRANSMIS  
CCR DES TRAITES OU POINTS LUMINEUX TRES VIFS AU NOMBRE DE CINQ  
AVEC DANS UN CAS UNE TRACE DE FUMEE DERRIERE SE DEPLACANT  
RAPIDEMENT D'EST EN OUEST A HAUTE ALTITUDE HORIZONTALEMENT. D'APRES  
UN TEMOIN LE PHENOMENE IDENTIQUE SE SERAIT PRODUIT A DEUX REPRISES  
TRES RAPPROCHEES 20 SECONDES ENVIRON ENTRE LE DEBUT 1ERE APPARITION  
ET FIN DE LA SECONDE ET AU ME ME ENDROIT. LE CCR A ETE AVISE PA  
R PLUSIEURS PILOTES MAIS RENSEIGNEMENTS  
CONTRADICTOIRE S. SEULEMENT DEUX APPELS DE TEMOINS A NOTRE UNITE.  
POUR L'INSTANT PAS D'INCIDENCE AUPRES DES MEDIATS. BGTA AVISEE PAR  
LES DEUX TEMOINS DES FAITS A 18H40 ET 18H45. LA TW R DE N'A  
PAS EU CONNAISSANCE DE CES FAITS.

SALUTATIONS  
DIRGEND

TRANS NR : 0029  
T REROUTAGE-1

\*  
T SCI